

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu le décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0257-2025 du 31 juillet 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de la Gironde ;

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe est mise à jour au **1^{er} août 2026** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **24** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

La Présidente du Centre de Gestion

Mme Nathalie LE YONDRE

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Liste d'aptitude mise à jour au 1^{er} août 2026

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
AYRAUD	Fabienne
BEUCHILLOT	Clément
BLANGY	Wladyslaw
CLAVIER	France
CONSEIL	Natacha
COQUERON	Alice
COURTOIS	Samuel
CUYEU	Emma
DE GUIBERT	Alexia
DE SOUSA	Sérafina
DELMAS	Laura
DOUE-TAI	Camille
DRAPEAU	Roseline
GARCIA	Léa
GODARD	Charlotte
HARCHI	Isabelle
IZQUIERDO	Emilie
JOANNES BOYAU	Cécile
LAMY	Katia
LOUBES-CHAIGNARD	Sabine
MAUREL	Céline

LISTE D'APTITUDE

**D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE**

Liste d'aptitude mise à jour au 1^{er} août 2026

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
PAYARD	Pascaline
PUJO ALPIN	Audrey
VANNIER	Emilie

Liste arrêtée à 24 inscrits